



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Equipement

Question écrite n° 63553

Texte de la question

M Leonce Deprez appelle l'attention de M le ministre du budget sur le rapport sur l'informatisation de l'Etat, rendu public le 22 septembre et faisant apparaître que les orientations définies dans les années 1980, au titre de la modernisation du service public, n'ont jamais produit les résultats escomptés. Au contraire, il semble que l'informatisation ait simplement servi, dans la plupart des cas, à transférer sur écran les tâches répétitives accomplies jusqu'alors à la main. Il lui demande notamment la suite qu'il envisage de réserver à ce rapport qui fait apparaître que dans son administration (à Bercy) « la saisie des déclarations de TVA se cumule toujours avec des enregistrements comptables en partie double, sans qu'une simplification ait été imaginée pour l'utilisateur ». Devant ce constat accablant, il lui demande donc la suite qu'il envisage de lui réserver, afin qu'effectivement s'accomplisse la modernisation nécessaire de l'administration.

Texte de la réponse

Reponse. - Le jugement figurant dans le rapport sur l'informatisation de l'Etat, selon lequel la mise en place des applications informatiques s'est limitée, dans la plupart des cas, à transférer sur écran des tâches répétitives accomplies jusqu'alors à la main, est inexact en ce qui concerne le ministère du budget. La tenue de la comptabilité des recettes des impôts, comme d'ailleurs celle de l'ensemble des services financiers de l'Etat, obéit pour des raisons de sécurité et de fiabilité au principe de la partie double (débit-credit). Ce principe ne pouvait être remis en cause par l'informatisation. Celle-ci apporte cependant de très notables simplifications des tâches. Elle permet par une seule opération à l'écran d'assurer la tenue d'une comptabilité fiable et les actes de gestion. D'une façon générale, l'amélioration des conditions de travail des agents et du service rendu aux usagers, la sécurisation des travaux, l'absorption de l'augmentation des charges sont des objectifs importants de l'informatisation des services financiers. Ils ont été pris en compte. Ainsi, par exemple, le système ILIAD et la procédure IR-TH ont été conçus et développés simultanément et constituent un projet unique alliant à la fois modernisation des méthodes de travail, meilleur service rendu à l'utilisateur et utilisation de l'outil informatique. Ce projet, qui permet d'utiliser la déclaration de revenus comme source principale de mise à jour de la taxe d'habitation, s'est traduit par une profonde amélioration de l'organisation et du calendrier des travaux des services concernés.

Données clés

Auteur : [M. Deprez Leonce](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63553

Rubrique : Administration

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 novembre 1992, page 4953